

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

es abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 27 Mai.

Nous avons bien raison de dire que les événements en Egypte pouvaient changer d'un moment à l'autre. En effet, en douze heures un revirement complet s'est fait au Caire.

Autant ces jours-ci les dépêches télégraphiques étaient favorables, autant aujourd'hui elles le semblent peu.

De nouveau, malgré les efforts des consuls français et anglais, l'autorité du Khédive est menacée, et Arabi se trouve le maître du pays. C'est avec lui maintenant que négocient les consuls étrangers.

Si Tewfik était libre, et si un ordre de lui devait être obéi, il destituerait ses ministres, et la question serait vidée. Mais il est probablement convaincu qu'Arabi-Pacha répondrait à une destitution par un nouveau prononciamiento, dirigé cette fois contre lui, et alors il s'abstient, et personne n'ose lui donner le conseil de tenter la fortune en renvoyant ses ministres.

Si, du moins, le Khédive pouvait aller se mettre, à Alexandrie, sous la protection des escadres combinées, ce serait un pas vers la solution ; mais ses ministres ne lui permettraient pas de sortir du Caire. Ainsi le ministère insurrectionnel a repris force et courage et le Khédive est redevenu impuissant.

Cette audace du cabinet égyptien provient de ce fait qu'Arabi et les ministres répandent le bruit que la France et l'Angleterre veulent détruire la souveraineté en Egypte.

De sorte que pour les habitants du pays, la question se trouve déplacée ; elle est entre l'Egypte et l'Europe.

Une partie de la Chambre des Notables s'est donc rangée du côté d'Arabi ; on croit aussi que la Porte continue à encourager les ministres dans l'espoir que les puissances finiraient par acheter l'appui de la Turquie.

Si cette manœuvre du gouvernement ottoman réussissait, Arabi-Pacha et la Chambre des Notables pourraient avoir grandement à le regretter. On prête, en effet, à la France, et à l'Angleterre l'intention d'adresser un ultimatum à l'Egypte, et on assure qu'au cas où il ne serait pas accepté, la France, se rangeant à l'avis de l'Angleterre, renoncerait à s'opposer au débarquement des troupes.

Le conflit, nous l'espérons, ne sera pas poussé à ce point extrême, et la France et l'Angleterre remettront toutes choses à leur place sans recourir à la Turquie, ce qui ne serait pas un excellent point, et sans brûler une cartouche.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 mai.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson, qui annonce qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre un membre de la Chambre. La demande est renvoyée aux bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé.

M. Compayré, rapporteur, expose que la com-

mission a adopté une nouvelle rédaction. Entre l'article 4 et l'article 5, serait intercalé un nouvel article déterminant les conditions de l'examen à subir pour obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de l'enseignement. Ce serait une sorte de science pédagogique. La composition du jury d'examen serait modifiée, il y aurait deux chefs d'institutions libres au lieu d'un seul, et ils seraient élus par leurs collègues au lieu d'être nommés par le ministre.

M. Fabre repousse la nouvelle rédaction proposée par la commission. Elle prête trop à l'arbitraire et ne donne pas assez de garanties de la capacité.

M. Corentin Guyho rappelle que l'article premier soulève la question du certificat d'aptitude en principe. C'est sur les articles 5 et 6 que viendra la discussion des détails.

Les professions d'avocat et de médecin sont libres ; elles sont cependant soumises à certaines conditions. L'enseignement doit être soumis au même titre à des garanties qui fassent obstacle à l'ignorance présomptueuse.

Le paragraphe 2 de l'article 1^{er} est adopté par 289 voix contre 177.

M. de St-Aignan demande la suppression des paragraphes 3 et 4, mais ces articles sont adoptés ainsi que l'ensemble de l'article 1^{er}.

Après une courte discussion, l'article 2 est adopté, ainsi que l'article 3 légèrement modifié.

M. Boyer combat l'article 4 qui exige des surveillants, le brevet simple de capacité pour l'enseignement primaire.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

M. de la Bassetière demande à la Chambre de modifier la composition du jury.

Il présente un amendement qui n'est pas adopté. La première partie de l'article 6 est adoptée.

M. Faure propose que le conseiller général appelé à siéger dans le jury d'examen, soit élu par le Conseil général du département où doit s'ouvrir l'établissement.

L'amendement n'est pas adopté.

Les articles 6 à 8 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi. La séance est levée à 5 h. 50 m.

SENAT

Séance du 25 mai.

La séance est ouverte à 2 h. 5 m. par M. Le Royer, président.

M. le président, constatant que le délai réglementaire étant expiré sans qu'aucune réclamation se soit produite, proclame M. Dietz-Monin, sénateur inamovible.

M. Léon Say, ministre des finances, dépose le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant règlement des comptes du budget de 1870.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux travaux d'amélioration des routes nationales.

Après une courte discussion entre M. Lambert Sainte-Croix et M. le ministre des travaux publics, le projet est adopté en première délibération.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi tendant à la réforme du Code d'instruction criminelle.

L'article 55, relatif aux descentes sur les lieux, aux perquisitions, etc., est, sur la demande de MM. de Gavardie et Béranger, renvoyé à la commission.

M. Lenoël demande la suppression de l'article 62 qui est visé dans l'article 56. Cet article 62 porte que la liste des experts sera dressée chaque année par la cour d'appel sur l'avis des facultés, corps savants, tribunaux civils, tribunaux de commerce ; il le trouve contraire à la bonne administration de la justice, et de créer un nouvel ordre de fonctionnaires.

M. Dauphin, rapporteur, présente quelques observations, puis l'article 62 est adopté.

Les articles 56 à 61 qui avaient été réservés, sont également adoptés.

Le Sénat passe à la section IV (de l'audition des témoins).

Les articles 63 à 72 inclusivement sont adoptés. L'article 73 est mis en discussion.

M. de Gavardie critique l'article nouveau et demande qu'on mette à la place l'ancien article

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(74) du 27 Mai 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Quand, enfin, le soir, le seigneur, préoccupé toute la journée par cette affaire, mais retenu jusque-là par je ne sais quelle timidité, voulut à tout prix avoir le cœur net de cette aventure et qu'il fit demander Ammi, elle n'était point là. Et il ne la revit point de la journée.

VI

COMÉDIEN ET TRAGÉDIE

Le comte de Beuren était assis depuis un moment dans son fauteuil, et agitait sans doute dans son esprit les mêmes pensées que pendant la nuit qui venait de s'écouler.

Soudain, Pluton, étendu à ses pieds, dressa l'oreille et agita la queue ; il fit entendre un léger grognement, mais qui ne paraissait point une menace, et il tourna la tête vers la porte.

Un bruit de pas se fit entendre dans la salle voisine.

Ce ne pouvait être qu'Ammi. Notre homme s'appêta à la recevoir comme,

suivant lui, elle le méritait et il prit son air le plus sévère.

Au même moment la porte s'ouvrit et Ammi parut.

Elle avait son air accoutumé et ne paraissait nullement effrayée.

Evidemment elle avait réfléchi d'avance à cette entrevue et elle avait pris une décision que lui avait suggérée les réflexions.

— Approche ! s'écria le seigneur de Beuren, d'un ton bourru, et réponds-moi ! Hier, dit-il lentement, en accentuant chaque syllabe, hier, contrairement à mes ordres formels, tu as quitté le château ?

— Oui... répondit Ammi, d'une voix ferme, tandis que l'incarnat qui colorait ses joues faisait place à une légère pâleur.

— Où es-tu allée ? Ammi se tut un moment, puis elle répondit avec non moins d'assurance.

— Je suis allée voir des êtres vivants !

Le seigneur de Beuren parut atterré à cette réponse si catégorique, à laquelle il était loin de s'attendre.

Sa colère s'accrut encore et arriva à son paroxysme ; puis, faisant un effort et grinçant des dents, il proféra d'une voix tremblante de colère ces mots :

— Des êtres vivants !... Hum ! Sans doute l'étranger qui l'autre soir s'est introduit chez moi comme un voleur ? La jeune fille devint toute rouge de colère ; elle hésita un instant, puis reprit :

— Je ne veux ni ne puis mentir... Je l'ai

revu... Mais ce n'est point un voleur...

Le seigneur de Beuren poussa un éclat de rire strident et forcé, qui retentit dans la salle d'une manière étrange et serra le cœur d'Ammi.

— C'est sans doute quelque prince que j'aurais dû recevoir, l'échine pliée en deux, quand il a grimpé par-dessus mon mur... C'est un malfacteur qui eût mérité d'être pendu.

— Il n'est ni l'un ni l'autre, Monsieur, dit la jeune fille avec feu, et ne mérite point que vous le calomniez, ni le méprisiez.

— Et qu'est-il donc, ce godelureau, dont tu prends si chaudement la défense et que tu parais déjà connaître ?

— C'est le nouveau juge de Zeltingen.

— Ah ! le juge... tant mieux !... Je porterai une accusation contre lui devant son propre tribunal et je suis curieux de savoir sur quel article de loi il se fondera pour s'arroger le droit de péner chez son voisin. Mais après tout, à quoi bon ?... ne suis-je point ici seigneur et maître ?...

Je saurai bien empêcher le premier venu de pénétrer chez moi et t'empêcher, toi, d'entretenir à mon insu des relations avec des étrangers, sans doute pour me trahir !

Il continua, s'exaltant de plus en plus ; il ne se contenait plus, les derniers mots lui avaient évidemment échappé.

Il se leva et se dirigea vers Ammi, pâle et presque morte de frayeur, puis il étendit les bras comme s'il eût voulu terrasser la pauvre enfant.

— Père !... s'écria-t-elle.

— Je ne suis point ton père ! fut la réponse,

inconsciente sans doute, du seigneur de Beuren.

La jeune fille ne parut point s'étonner ni s'attrister outre mesure à cette révélation inattendue.

Elle répondit d'un ton fort calme :

— Bien que ce soit pour la première fois aujourd'hui que j'apprends que je ne suis point votre fille, je m'en étais douté depuis longtemps... Jamais vous ne m'avez témoigné la tendresse d'un père... jamais vous n'avez rien fait pour éveiller en mon cœur les sentiments d'une enfant. Je sais que je suis seule au monde... et que vous vouliez me condamner à une éternelle solitude. Je n'ai point pu m'y résigner, ma santé en souffrait, et c'est pourquoi j'ai désobéi à vos ordres.

— Ingrate ! exclama le seigneur.

— Oh ! s'écria soudain la jeune fille sans même se donner la peine de relever l'apostrophe du scélérat ; oh ! dites-moi le nom de mes parents.

Et les larmes jaillirent de ses beaux yeux et restèrent suspendues à ses longs cils chastes et rêveurs, tandis qu'elle joignait les mains et les élevait suppliante vers l'homme au cœur dur qui était devant elle.

— Dites-moi où ils sont, où je pourrai les trouver, et je vous remercierai à genoux.

Une pensée épouvantable, effrayante, digne d'éclorre dans le cerveau de ce misérable, se fit jour soudain dans l'esprit de Wenz.

(A suivre)

73 du Code d'instruction criminelle.
 M. le rapporteur défend le projet de la commission.
 L'article 73 de la commission est adopté.
 Les articles 74 à 81 sont successivement adoptés, après quelques observations de M. de Gardie.
 La suite de la discussion est renvoyée à samedi.
 La séance est levée à 5 h. 1/4.

Revue des Journaux

La République française dit :
 La majorité croit qu'elle est le gouvernement ; elle croit aussi que les ministres ne sont que des subalternes simplement chargés d'exécuter ses volontés. Ce n'est pas là le gouvernement parlementaire tel qu'il doit être entendu et pratiqué, tel que nos lois de 1875 ont voulu le donner à la France. Dans le gouvernement parlementaire véritable, les ministres ne sont pas les commis des majorités ; ils en sont les chefs et ils constituent le gouvernement.

Pour la Paix ce que les intérêts du pays et de la République exigent à cette heure, le plus impérieusement, c'est qu'à la stabilité des institutions vienne se joindre la stabilité des gouvernements.

Pour le Petit Journal, l'incident parlementaire n'a pas été heureux, pas même pour le ministre gratifié d'un vote de confiance. Mais de là, ajoute-t-il, à mettre en suspicion tous les membres du gouvernement, il y a très loin.

Pour le Soleil, la crise que l'on dit conjurée, n'est que simplement ajournée et il demande comment elle se dénouerait si elle renaissait ? Quel ministère formerait-on ? Il y a bien le cabinet Gambetta, ajoute-t-il, mais il aurait de telles exigences qu'il serait bientôt placé entre son abdication ou sa dissolution.

On comprend cela et c'est pourquoi on préfère piétiner sur place plutôt que de jouer cette grosse partie.

Le Siècle dit que la Chambre n'est certes pas obligée de suivre une politique systématiquement ministérielle ; sa liberté, son indépendance doivent être entières. Il semble que la Chambre n'ait pas toujours une suffisante intelligence de son mandat ; elle tend à usurper sur les droits du pouvoir exécutif, elle se transforme en un vaste comité du gouvernement, et place souvent le ministère dans une situation inacceptable.

La Justice se plaint que le centre gauche ait à la Chambre une influence beaucoup trop grande et hors de proportion avec le petit nombre de ses membres.

Parlant des événements d'Egypte qui s'embronillent de plus en plus, le XIX^e Siècle dit que ni l'Angleterre ni la France ne se doivent laisser braver ; et ce serait pour elles une humiliation de souffrir qu'Arabi continuât à leur tenir tête.

Informations

M. de Freycinet est atteint d'une fluxion à la joue ; par suite de cette indisposition, le conseil de cabinet qui se tient habituellement le jeudi au ministère des affaires étrangères, n'a pas eu lieu.

L'intervention turque en Egypte est définitivement décidée. Il ne reste plus à régler entre les cabinets anglais et français, d'accord avec les autres gouvernements, que les points secondaires, tels que les conditions dans lesquelles s'effectuera cette intervention, ainsi que sa durée. (Paris).

Dans quelques jours le Journal officiel contiendra un mouvement assez considérable portant sur toute la hiérarchie du corps judiciaire.

Il s'agit notamment de désigner un président de chambre à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Manao, récemment nommé à la cour de cassation. Parmi les noms mis en avant pour ce poste ont été cités ceux de MM. Desfresne et Malher, conseillers à la cour d'appel de Paris.

Le tribunal civil de Bordeaux s'est déclaré incompétent dans l'affaire intentée au préfet de la Gironde par les propriétaires de la Chapelle, rue Margaux, pour l'apposition des scellés.

Dans une dépêche des Débats on lit qu'à Vienne, la démission de M. Beust est acceptée.

M. Wimpffen remplacera M. Crispi. Celui-ci, dans un entretien avec le correspondant, du Voltair, a protesté contre la lettre de M. Emile Olivier, qui le disait ennemi de la France, et a

ajouté que la guerre entre la France et l'Italie serait une guerre civile

— La commission des victimes du 2 décembre est sur le point d'avoir terminé ses travaux. Elle n'a plus qu'à examiner les dossiers de la Nièvre, du Var et des Basses-Alpes.

Le nombre des dossiers de ces deux derniers départements s'élève à peu près à cinq mille.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte le Journal du Lot ne paraîtra pas mardi prochain.

Société Agricole et industrielle du département du Lot.

PROGRAMME des primés générales proposées par la Société dans sa séance du 1^{er} mai 1882.

Deuxième partie.

CONCOURS DES BESTIAUX A CAHORS.

Le 1^{er} septembre 1882, jour de foire, dans la Chartreuse, à 1 heure du soir pour les espèces bovine, ovine et porcine :

1^o TAUREAUX ÉTALONS

Quatre primés de 150, fr. 120, 100, 80 fr. aux propriétaires de taureaux étalons de belle race, qui n'auront perdu que deux dents incisives.

2^o VACHES PLEINES OU SUITTÉES

Cinq primés de 120, 100, 80, 70, 60 fr. pour les vaches reconues pleines ou qui conduiront leur suite de l'année.

3^o VERRATS

Deux primés de 50, 40 fr. aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine.

4^o TRUIES

Trois primés de 60, 50, 40 fr. aux plus belles truies portières, de belle race perfectionnées, conduisant leur suite.

5^o BÉLIERS

Cinq primés de 40, 30, 25, 20, 15 fr. aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons qui n'auront perdu que deux dents incisives.

Troisième partie.

CONCOURS DE LABOURAGE ET D'INSTRUMENTS D'AGRICULTURE

Dans le Concours de labourage, une somme de 300 fr. sera distribuée en 14 primés : une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 fr.

Une somme de 150 fr., sera mise à la disposition du Jury pour être distribuée en encouragements aux constructeurs d'instruments aratoires du département, qui produiront des instruments d'agriculture de leur invention, non déjà primés, et dont l'essai sera fait en présence du Jury et du public.

Quatrième partie.

CONCOURS DE BÊTES A CORNES GRASSES (BŒUFS ET VACHES)

Dans le Concours de bêtes à cornes grasses, une somme de 350 fr., sera distribuée en six primés : une de 100 fr., une de 80, une de 60 fr., une de 50 fr., une de 35 fr., et une de 25 fr.

Cinquième partie.

CONCOURS DE VIGNOBLES

Dans le Concours de vignobles, une somme de 500 fr., sera distribuée en deux primés : une de 300 fr., pour la première catégorie, l'autre de 200 fr., pour la deuxième.

Total général des primés 3,510 fr.

Des procès verbaux ont été dressés :

1^o Contre la nommée T. G., âgée de 24 ans, pour voies de fait et menaces de mort envers son mari ;

2^o Contre les filles M.... pour voies de fait envers leur mère ;

3^o Contre le nommé Moussié, Toussaint, portefaix, pour outrages envers un agent de la force publique ;

4^o Contre le nommé Galmand, François-Alexandre Ernest, âgé de 28 ans, natif de l'île de la Réunion, inculpé d'ivresse publique et manifeste, de voies de fait et violences légères, et filouterie de nourriture ;

5^o Contre trois ménagères, pour falsification de lait et l'avoir mis en vente après l'avoir additionné d'une certaine quantité d'eau.

La commission administrative de la Société des sauveteurs du Lot a décidé, dans sa séance du 21 courant, que tous les dimanches, à partir du 1^{er} juin prochain, les embarcations de la société établies dans les biefs de la ville de

Cahors, seront armées et équipées, afin de prévenir, autant que possible, les accidents qui se produisent trop souvent sur notre rivière.

Enfin la société va mettre à la disposition de la ville de Lozech un canot et des engins de sauvetage.

Une deuxième boîte de secours sera aussi déposée au moulin du faubourg St-Georges.

Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

L'article 5 du règlement du 3 juin 1880 est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les épreuves pour les bourses de licence ès-lettres :

« Une composition française, une composition latine, une explication approfondie d'un auteur français, d'un auteur latin et d'un auteur grec des classes de rhétorique et de philosophie des lycées. L'épreuve latine devra comprendre, en outre, la traduction orale d'un morceau français en latin. »

Les journaux du Midi et du Sud-Ouest signalent les effets désastreux pour les vignobles de leur région occasionnés par les gelées des 17 et 18 mai.

— Les journaux d'Agen donnent des détails navrants sur l'orage qui a dévasté, lundi dernier, plusieurs communes du Lot-et-Garonne, notamment Marmande, Tonneins, Mauvezin, Beanpuy, etc.

L'orage s'est abattu sur Tonneins au moment de la foire. L'eau qui tombait d'abord à torrents, fit place à des amas de grêle. En un instant, les tentes des marchands ambulants furent enlevées et leurs marchandises jetées dans la boue liquide.

En certains endroits, on a mesuré une hauteur de 20 centimètres de grêlons.

Les dégâts doivent être terribles dans la campagne. Il faudra sans doute couper les blés ; quant à la vigne, qui promettait tant, elle ne donnera rien.

C'est un désastre.

Nous lisons dans le Conservateur d'Auch :

« Samedi, à quatre heures de l'après-midi, un orage épouvantable accompagné de grêle et d'un vent très violent, a produit un grand désastre à la récolte, principalement aux vignes, surtout dans la contrée située dans la direction de Ségonville.

« Le ruisseau de l'Hôpital, qui traverse le faubourg de Pomperrin, est sorti de son lit. L'eau s'est précipité avec violence dans les maisons adjacentes.

« M. Germain, commissaire de police, est entré, malgré le danger qu'il courait, dans une maison envahie par l'eau et a sauvé deux femmes.

« Les braves gendarmes se sont également signalés par leur courage et leur dévouement. Grâce à leur vigilance, il n'y a pas eu d'accident de personne à déplorer : il n'y a que des pertes matérielles.

« Nous n'avons pas encore entendu dire que ce violent orage ait causé des dégâts dans quelques autres endroits du Gers. »

On sait que la commission du Concordat avait décidé, dans son avant-dernière séance, d'ajouter une sanction à la déclaration d'abus prononcée contre des ecclésiastiques, cette déclaration d'abus ne constituant à l'heure actuelle qu'une pénalité purement platonique.

Après un long débat, la commission a défini hier cette sanction. Elle a décidé qu'au cas où la déclaration d'abus aurait été prononcée, le ministre pourrait suspendre pendant un an le traitement de l'ecclésiastique, objet de cette déclaration. En cas de récidive, la suspension deviendra obligatoire.

Pour les desservants et vicaires, dont la situation n'est pas concordataire, la commission a décidé que, toutes les fois que le ministre des cultes aura cru devoir demander à l'évêque le déplacement par deux fois sans l'obtenir, il pourrait supprimer le traitement sans passer par le conseil d'Etat.

La comète dont on a annoncé l'arrivée, il y a quelque temps déjà, est assez près de nous aujourd'hui pour pouvoir être aperçue à l'œil nu.

Elle grandira jusqu'au 11 juin prochain, et deviendra plus belle que celle de l'année dernière. Malheureusement, l'éclat de la lune empêche de l'apercevoir avant une certaine heure, et nous aurons la lumière lunaire la nuit jusqu'au moment où la comète commencera à décliner. Nous ne pourrions donc pas jouir complètement du beau spectacle qu'elle nous offrirait sans cela.

Revue Agricole

Nous traversons en ce moment la période annuelle des concours régionaux. La moitié de ces solennités agricoles a déjà eu lieu, à Aubenas, Dax, Avignon, Châteauroux, Auxerre et Nantes. Ceux d'Albi, de Draguignan et de Niort, vont avoir lieu ; il n'en restera plus que trois pour clore la série de cette année. N'oublions pas celui de Constantine, qui les a précédés tous.

A l'occasion de ces concours, M. de Mahy, ministre de l'Agriculture, a entrepris dans le Midi un voyage qui n'est pas encore terminé.

La ville d'Aubenas a élevé une statue à Olivier de Serres, le fondateur de la sériciculture française. A cette occasion, M. Pasteur, l'éminent chimiste, dont les travaux ont été si utiles à l'agriculture, a reçu à Aubenas l'accueil le plus enthousiaste. Ce n'était que justice ; car les procédés de M. Pasteur ont sauvé les sériciculteurs d'une ruine imminente. Ajoutons que ce savant de premier ordre est aussi un philosophe, dans le meilleur sens du mot : son récent discours de réception à l'Académie française contient, sur le vrai rôle et les limites de la science, quelques pages que beaucoup de gens, et des plus huppés, feraient bien de méditer.

Le Comice agricole de Villeneuve-sur-Lot, tiendra son concours annuel du 15 au 17 septembre prochain, à Monflanquin (Lot-et-Garonne). Outre les animaux, les instruments et les produits agricoles, on y verra une exposition de pruneaux confits, les exposants ne pouvant présenter que des fruits préparés par eux ou sous leur direction. Les pruneaux sont divisés en trois catégories, la première comptant 50 fruits au plus au demi-kilo, la deuxième de 51 à 70, la troisième, de 71 à 100. Enfin des prix pourront être attribués aux pruneaux inférieurs.

Le concours annuel de poulains créé il y a deux ans dans la Corrèze par le conseil général de ce département, aura lieu cette année à Tulle, le 1^{er} juin. Le total des primes à distribuer est de 1,000 francs. Les éleveurs de la Corrèze peuvent seuls concourir ; mais cette réunion n'en sera pas moins intéressante pour tout le monde, car les propriétaires y trouveront de bonnes occasions pour acheter de jeunes chevaux dans les meilleures conditions.

Dans sa séance du 17 mai, la Société nationale d'agriculture a entendu la lecture du rapport rédigé par M. Dumas sur le sucrage des vins avec réduction des droits. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- 2^o Il y a lieu de favoriser le sucrage des vins ;
- 2^o Ce sucrage exige l'emploi du sucre cristallisé de canne ou de betterave ;
- 3^o La dénaturation de ce sucre présente des difficultés qui ne permettent pas de recourir à cette pratique, en l'état de l'expérience acquise ;
- 4^o Une réduction du droit sur les sucres à 25 fr. nets par 100 kilog, permettrait au sucrage de prendre une grande extension, et serait un grand bienfait pour la population tout entière, sans causer un dommage sensible au Trésor.

Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité. L'emploi du sucre dans la vinification a ses partisans et ses adversaires. Sans doute, il est malheureux que l'insuffisance des récoltes oblige le vigneron à se servir de procédés de ce genre, mais en présence de la situation qui nous est faite par le phylloxéra, on doit reconnaître que c'est une nécessité qui s'impose, bon gré mal gré.

Les mesures proposées par M. Dumas, et qui, nous en avons l'espoir, seront votées par les Chambres, n'auront pas seulement pour effet d'adoucir les souffrances du producteur ;

elles permettront aussi au consommateur peu aisé de se procurer une boisson passable à des prix abordables. Les vins préparés dans les conditions qu'indique M. Dumas, c'est-à-dire avec des sucres parfaitement purs, ne pourront d'ailleurs contenir rien de nuisible à la santé, ce qui détroit la dernière objection qu'on pourrait élever contre cette pratique. Enfin ce sera un nouveau débouché offert à la fabrication des sucres, qui est une de nos grandes industries nationales.

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 25. — Seigle, 21 fr. 75. — Orge, 21 fr. 75. — Avoine, 22 fr. 00.

Vins. — Il vient quelques broits de baisse de certains départements.

Bœufs. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :

- Bœufs, 1 fr. 38 à 1 fr. 74, suivant la qualité.
- Vaches, 1 fr. 28 à 1 fr. 66. id.
- Taureaux, 1 fr. 26 à 1 fr. 48. id.
- Veaux, 1 fr. 80 à 2 fr. 35. id.
- Moutons, 1 fr. 74 à 2 fr. 05. id.
- Porcs gras, 1 fr. 40 à 1 fr. 50. id.
- C...

Revue Scientifique.

Hygiène et maladie des paysans. — Amélioration des vins par l'électricité.

Chaque profession, chaque genre de vie prédispose celui qui l'adopte à certaines affections, et le préserve de certaines autres. La profession d'agriculteur, opérant lui-même, l'état de paysan, en un mot, mérite à cet égard d'être étudié de très près. « Les paysans, disait, il y a quelques années, un professeur de Leipzig, » M. Boscher, les paysans sont les racines de l'arbre national. Les fleurs, les feuilles, les branches, le tronc même peuvent disparaître ; quand la racine est vigoureuse elle les reproduit de nouveau. Mais quand la racine ne vaut plus rien, l'arbre meurt tout entier. » Dans presque tous les pays de l'Europe, sauf en Saxe et en Angleterre, la population des campagnes est plus nombreuse que celle des villes. En France, la proportion est d'environ deux campagnards pour un citadin. Presque partout, les paysans sont plus mal logés, leur habitation est construite sur des terrains humides, les fumiers et immondices s'étalent dans les rues à côté des maisons. Malgré toutes ces causes réunies, on meurt moins dans les campagnes que dans les villes. En France, par exemple, il meurt par an dans les villes, environ 26 personnes sur 1,000 habitants; dans les campagnes, la mortalité n'est que de 21 personnes sur 1,000. Ces différences se rencontrent dans tous les pays de l'Europe et permettent d'affirmer que, par elle-même, la vie au grand air est très saine; mais la santé des paysans serait encore bien meilleure s'ils consentaient à améliorer les conditions matérielles de leur habitation et de leur mobilier.

Comme le dit le docteur Layet dans un excellent livre, *Hygiène des paysans* (Paris, Masson), il semble que rien ne soit négligé pour attirer la maladie. Dans le Limousin, par exemple, il n'est pas rare de voir les maisons construites sur un sol humide et imperméable, qui retient à sa surface les eaux de pluie et les eaux ménagères; ces eaux croupissent et finissent par répandre des odeurs abominables. On voudrait récolter des rhumatismes et des fièvres, qu'il serait difficile de s'y prendre autrement. J'ai dit plus haut que, malgré ces négligences, on meurt moins dans les campagnes que dans les villes.

En revanche, on s'y marie moins, et les enfants y sont moins nombreux. En général, on s'y marie plus jeune et la proportion des garçons qui naissent y est plus élevée. M. Layet constate un fait, qui n'était pas très connu jusqu'ici, à savoir que, dans tous les pays, dans la Westphalie, dans le Wurtemberg, comme en France, les paysans aisés ont des familles peu nombreuses. La lenteur inquiétante de l'accroissement de la population française tiendrait donc à deux causes principales : la proportion considérable de l'élément rural, et l'aisance où vivent la plupart de nos paysans propriétaires.

On a une tendance aujourd'hui à mettre un peu l'électricité à toute sauce, et l'on a raison. Au point où en est la connaissance de cet agent physique, il y a beaucoup à trouver, et il y a de grandes chances pour qu'un coup de fusil porté, dans quelque direction qu'il soit tiré.

Un des lecteurs du journal la *Nature* annonce qu'il a obtenu des résultats très saillants, en faisant traverser par un courant électrique, un litre de vin de plaine, très âpre au goût, *happant* comme on dit. Après 15 minutes de ce traitement, le vin parut beaucoup plus doux et meilleur.

Le fait s'explique sans doute par le dégagement de chaleur produit par le courant. C'est une expérience curieuse et intéressante à faire par les rares français qui ont encore sous la main du vin naturel. Mais elle ne paraît pas susceptible de grandes applications dans l'avenir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 mai 1882.

Naissances.

- Calvet, Pauline, rue Darnis, 21.
- Bouzerand, François, rue du Lycée, 3.
- Dubois, Jean-Baptiste, rue Fondue-Haute.

Mariages.

- Carriol, Antoine, et Alazard Dorothée.

Décès.

- Graulhères, Marie, 74 ans, à Toulouseque.
- Pradal, Elisabeth, 83 ans, à Birou.
- D'Hélyot, Françoise, 74 ans, rue Jean-Vidal.
- Lamier, Marcel, dit Jacquet, entrepreneur, 53 ans, rue Portail-Alban, 11.
- Cazes, Antoinette, 82 ans, Charteuse.

CALENDRIER DU LOT. — Mai.

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
28	Diman.	PENTECOTE.	
29	Lundi.	se Théodosie.	Montcuq, Soturac, Espédaillac, Montfaucon, Grézels, Carayac, Fons, Floirac, Caniac.
30	Mardi.	s Félix.	Luzech.
31	Mercre.	se Angèle Q.T.	Fontanes, Bétaille, Molières, Vers.
1	Jeudi	s Clair.	Cahors, Frayssinet-le-Célat, Limogne, Bio, Faycelles, Rouquayroux, Dégagnac, Souillac, Vayrac.
2	Vend.	se Mondane.	Gréalou, St-Clair.
3	Samedi	se Clotilde.	Bagnac, Corn, Gourdon, Gramat, Labastide-du-H.-M.
Lunaisons du mois de Juin.			
P. L. le 1er, à 8 h. 43 du soir.			
D. Q. le 8, à 3 h. 19 du soir.			
N. L. le 15, à 6 h. 42 du soir.			
P. Q. le 23, à 6 h. 11 du soir.			
Les jours croissent de 17 m. du 1er au 20 et décroissent de 4 m. du 21 au 30.			

Dernières Nouvelles

Paris, 26 mai, 2 heures 48.

M. de Freycinet a accepté pour demain la discussion de l'interpellation de M. Delafosse sur les affaires d'Egypte.

S'il était trop souffrant, le ministre des affaires étrangères en demanderait le renvoi à lundi prochain.

Le président du conseil n'a pas pu recevoir ce matin le nouveau cardinal Lavignerie.

La réception a été ajournée à demain et si l'indisposition de M. de Freycinet persiste, à dimanche.

Affaires d'Egypte.

On mande de Berlin, à la *Gazette de Cologne* :

La réponse des puissances orientales à la note anglo-française, dont les termes sont, paraît-il, arrêtés, démontrera combien les journaux français se sont trompés quand ils ont prétendu que l'initiative de la France et de l'Angleterre avait reçu l'approbation des puissances.

Il a été facile, aux navires français et anglais, de se rendre à Alexandrie; il leur sera plus difficile de quitter ce port, avec les honneurs de la guerre.

La précipitation des puissances occidentales, ne contribuera pas à accroître leur prestige aux yeux de la Porte et des autres Etats européens.

DERNIÈRE HEURE

On télégraphie de Berlin :

« Le bruit, qu'il serait question d'une conférence européenne pour les affaires d'Egypte est, jusqu'à présent, inexact »

Bourse de Paris.

Cours du 27 mai.

- Rente 3 p. %..... 83.65
- 3 p. % amortissable. 83.85
- 3 p. % amort. nouveau. 00.00
- 4 1/2 p. %..... 112.00
- 5 p. % 116.80

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 26 Mai 1882

Après le vote de confiance donné avant-hier par la Chambre des députés à M. Léon Say il ne saurait plus être question de la crise ministérielle qui avait si fort ému la Bourse, et cependant, après une légère reprise au début de la dernière séance, les cours ont de nouveau fléchi.

Ce retour à de moins bonnes tendances est la conséquence des fâcheuses nouvelles reçues d'Egypte. On se montre préoccupé de la résistance d'Arabi-Pacha et on paraît redouter de plus sérieuses complications. Aussi la spéculation se montre-t-elle très circonspecte et cherche-t-elle plutôt à alléger ses positions qu'à les accroître.

Le 3 0/0 a clôturé à 89.65, l'amortissable à 83.80 et le 5 0/0 à 116.70.

Les actions des institutions de crédit ont été, en général, un peu plus solidement tenues La Banque de France finit à 5.560, le Foncier à 1.535, la Générale à 645, le Lyonnais à 750. On remarque des demandes suivies au comptant en actions de la Banque nationale et de la Société nouvelle.

La vente des 3,000 actions de l'Union des Gaz, faite par ces deux Sociétés, s'annonce comme devant être couronnée d'un grand succès. Au prix de 1,025 auxquels ils sont cédés, ces titres rapportent, dès à présent, 6 3/4 0/0, et ce revenu ne fera que s'accroître, à l'avenir, immédiatement même, de l'extension de l'affaire par suite du remboursement total, qui doit être terminé cette année, du capital obligations. Les demandes dépasseront dans une forte proportion le nombre des titres offerts au public.

L'action Suez conserve le cours de 2 800; cette valeur a, par continuation, un marché très animé.

L'Italien est un peu plus lourd à 90.50. Des réalisations ont fait fléchir l'obligation égyptienne unifiée à 338.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure No 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PEYCIET, Instituteur à Eynanças (Haute-Vienne).

No 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure No 99,625. — Avignon. La Revaléschiere du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure No 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revaléschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIERE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

SESSION D'AVRIL 1882

SÉANCE DU 18 AVRIL

(Suite).

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES, PRÉSIDENT

Il serait à désirer qu'il fût adressé au Conseil général, avant la session d'août, un rapport, lui rendant compte des résultats obtenus et, en même temps, lui faisant connaître l'extension et les améliorations que comporte cette culture.

Ces renseignements pourront permettre à l'assemblée départementale, lors du règlement du budget, de créer les ressources nécessaires pour qu'il soit facile aux propriétaires du Lot de se procurer, avant peu, les plants américains à des conditions avantageuses.

M. Mayzen propose de renvoyer au Comité du phylloxéra et à la Société d'agriculture, le vœu présenté par M. Talou, avec prière d'inviter ces assemblées à présenter un rapport qui sera soumis au Conseil général dans sa session d'août.

La proposition de M. Mayzen, mise aux voix, est adoptée.

Sur la proposition de M. Robert Calmon, rapporteur de la Commission des Travaux Publics, le Conseil :

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 30. — Construction sur le territoire de Rocamadour.

1° Adopte l'avant-projet de construction de la partie du chemin d'intérêt commun, n° 30, comprise entre Rocamadour et l'Hospitalet, sur le territoire de la commune de Rocamadour, et déclare les travaux d'utilité publique.

L'action Suez conserve le cours de 2 800; cette valeur a, par continuation, un marché très animé.

Chemin vicinal d'intérêt commun, n° 43. — Enlèvement d'un escalier gênant la circulation.

2° Adopte les conclusions du rapport de M. le Préfet tendant à l'enlèvement d'un escalier, appartenant à la dame Vergne (Jeanne), en saillie sur le chemin d'intérêt commun, n° 43 et qui est un obstacle à la circulation dans la traverse du bourg de Miers.

Chemin de fer de Cahors à Moissac. — Demande de M. Irisou. — Rejet. — Vœu en faveur de la prompte construction de cette ligne.

M. de Verninac, rapporteur de la même Commission, donne lecture d'une lettre adressée à M. le Président du Conseil général par M. Irissou, de Montcuq, demandant le vote d'une subvention en faveur du chemin de fer de Cahors à Moissac.

M. le rapporteur ajoute qu'en présence de la situation précaire des finances du département, la Commission n'a pu que proposer le rejet de cette demande, mais il propose d'émettre le vœu le plus instant pour la prompte construction de ce chemin de fer.

Adopté. Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil :

Chemins vicinaux. — Commune du Roc. — Modification des contingents communaux.

1° Adopte la nouvelle répartition des contingents vicinaux de la commune du Roc, proposée par MM. les agents-voyers, pour donner satisfaction à un vœu du Conseil municipal de cette commune.

Commune de Grèzes. — Modification des contingents vicinaux. — Rejet.

2° Rejette la demande présentée par le Conseil municipal de Grèzes, tendant à une nouvelle répartition de ressources vicinales entre les diverses voies de communication traversant la commune.

Chemin vicinal de grande communication, n° 41. —

Traverse de Marcilhac. — Ajournement.

3° Ajourne l'exécution des travaux du chemin de grande communication n° 41, dans la traverse de Marcilhac, jusqu'à ce que la commune ait pris à sa charge le tiers de la dépense évaluée en totalité à 24,000 fr.

Ecole normale d'instituteurs. — Expropriation de l'enclos du sieur Couderc, de Cahors. — Offres.

4° Décide l'expropriation de l'enclos Couderc, pour l'établissement de l'Ecole normale d'instituteurs et prie M. le Préfet d'offrir une somme de 60,000 fr. pour cet enclos.

M. Pradines, rapporteur de la commission des vœux propose d'adopter les vœux suivants :

Dégrevement de l'impôt foncier. — Vœu.

1° Les soussignés, membres du Conseil général, expriment le vœu que l'impôt foncier soit dégrevé dans la plus large mesure possible.

Signés : comte Murat et baron Dufour.

Adopté.

A suivre

Librairie J. GIRMA, Cahors

VIENT DE PARAÎTRE LA PREMIÈRE LIVRAISON
DE
**L'HISTOIRE GÉNÉRALE
DE LA PROVINCE DE QUERCY**
DE
GUILLAUME LACOSTE

SOMMAIRE DES CHAPITRES DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

Avertissement. — Préface

- I. Etymologie du mot Quercy. — II. Étendue de la province du quercy. — III. Premiers habitants de la Gaule. — IV. Culte des Gaulois. — V. Fondation de Divona. — VI. Forêts, culte dont elles étaient l'objet. — VII. Bèthels et Peulvans. — VIII. Kromlecks. — IX. Haches de silex, de prophyre, de jaspe, etc. — X. Monument de Gramat. — XI. Dolmens ou pierres levées. — XII. Tumuli. — XIII. Druides, Eubages et Bardes. — XIV. Vêtements et Parures des Gaulois. — XV. Mariages, Enfants, Repas. — XVI. Funérailles. — XVII. Esprit, Sciences, Vertus, Vices. — XVIII. Bituriges. — XIX. Expédition de Sigovèse et de Bellovèse. — XX. Fondation de Marseille. — XXI. Passage de Bellovèse en Italie. — XXII. Cosa, ville du Bas-Quercy. — XXIII. Influence des Marseillais sur les mœurs de la Gaule méridionale. — XXIV. Usage du lin du Quercy. — XXV. Langue des Cadurces. — XXVI. Les Romains commencent la conquête de la Gaule Narbonnaise. — XXVII. Fulvius soumet les Liguriens transalpins, les Saliens et les Voconces. — XXVIII. S. Calvius défait Teutomal, roi des Saliens et fonde la ville d'Aix en Provence. — Soumission définitive des Saliens, des Liguriens et des Voconces. — XXX. Victoire de G. Domitius sur Bituit roi d'Auvergne. — XXXI. Défaite des Auvergnats et des Allobroges.

Cet ouvrage formera TROIS volumes, grand IN-8°, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884

Prix : 18 fr. — Payables : 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc Velin, formant quarante livraisons. — Prix de la livraison 50 centimes

AVIS

Le sieur François DAJEAN, aubergiste, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir un RESTAURANT à REGOURD, au lieu dit le Poteau, où a été tenue longtemps une auberge.

Par la qualité de ses vins et la propreté de son service, le sieur DAJEAN est certain qu'il donnera satisfaction aux personnes qui voudront lui accorder leur confiance ; les prix seront modérés.

Les jeunes gens qui aiment la danse pourront se procurer ce plaisir dans l'Établissement de DAJEAN, où des musiciens sont engagés pour la saison d'été.

COTE INDÉPENDANTE DE PARIS

15, Rue Bellefond, Paris

Escompte et encaissement d'effets de commerce prix réduits — Ouverture de crédits aux producteurs, commerçants et industriels. — Prêts sur simple signature. — Opérations de bourse, comptant et terme, à demi-courage. — Avances sur toutes sortes de titres. — Vente à crédit de valeurs à lots.

Nota : Les porteurs de Rente mutuelle et de rente industrielle sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Ecrire au Directeur 15, rue Bellefond, Paris, joindre timbre pour réponse.

MÉDAILLE D'OR 1860



Plus de Chevaux couronnés !
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le
TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL
CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.
Soul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.
Exiger le timbre humide de l'État et la signature GAILLAT-ALMIN.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.
5 fr. grand flacon, avantage réel.

Médaille d'Or, Exposit. Universelle 1878
4 Diplômes d'Honneur 1869-1876

APPAREILS CONTINUS
POUR LA FABRICATION DES
BOISSONS GAZEUSES
DE TOUTES ESPÈCES

Eaux de Seltz, Limonades, Soda Water
Vins Mousseux, Bières
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur



SIPHONS
Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
Envoi franco des prospectus détaillés

J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET & Co, Succ^s
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144
PARIS

GUÉRISON CERTAINE

des *dartres, démangeaisons, maladies de la tête, boutons de toute nature*; etc. etc.; par la pomme Anti-Herpétique (6-665-89). Le pot 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt à Toulouse (Hte-Garonne), Pharmacie CALMEL, 9, rue Rémusat.



LINIMENT BOYER-MICHEL D'AIX
J. CORNIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Echaris, Molettes, Courbures, Vessigons, Angines, etc. 5 fr. chez tous Pharm^{cs}.
Dépôt général: MARCHAND, 18, r. Breton-St-Lazare, Paris

ŒUFS A COUVER

De belles et excellentes Poules de Houdan, race pure, à 5 fr. les 12 et 10 fr. les 25.
Petits Poulets à 14 fr. les 12 et 27 fr. les 25. Emballage spécial compris.
Bonne arrivée garantie.
Boursier à Houdan (Seine-et-Oise), 15 médailles. B 531.

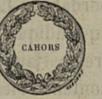
DENTS
et Dentiers à SUCCION sans crochets ni ressorts chez F. FATTET, et son GOUVERNEUR, denteur D. FRISON
SEUL DENTISTE RÉCOMPENSÉ
CLASSE 6 — EXPOSITION UNIVERSELLE 1878
255, RUE ST-HONORÉ, 255

Le Propriétaire-Gérant A. Laytou.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médailles, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron, contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS

ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des Vinaigres supérieurs à base de vin ; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs ; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du Coco de Calabre et Cerisette, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la Teinture française pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

J'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

LA

VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

VERITABLE
Extrait de Vande
LEBIBIG
PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGE
5 Méd. d'or, 4 grands Dipl. d'Honneur.
EXIGER le fac-similé de la signature. J. Lebibig
EN ENCRE BLEUE
SE VEND CHEZ LES ÉPICIERS ET PHARMACIENS

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Francis PONTIÉ

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

Exposition générale et grande mise en vente des Nouveautés de la saison d'été

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'acheter pour cette saison un choix considérable de nouveautés, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de vous les signaler, afin que, même sans besoin, vous puissiez en profiter.

Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses,

J. FONTÈS, Directeur de la Maison.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Grand choix de Percales fantaisie et coton de Vichy, depuis. 0f 40 le m.	Satin Radhamès, larg. 0m 58, valeur 8 fr. à. 6 00 —	Grand choix de confections pour dames.
Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à. 0 30 le m.	Satin Duchesse, larg. 0m 60, valeur 12 fr. à. 7 75 —	Jaquettes visites et mantelots depuis 10 fr. à 200 fr.
Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à. 0 60 —	Faille noire 0m 56, valeur 4 fr. à. 2 75 —	Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25.
Un lot de cachemires drapés pure laine, nuance nouvelles, larg. 1m 40 et 1m 20, valeur 2 fr. 75 à. 1 95 —	Satin damassé pur soie valeur 9 fr. à. 6 —	Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Drap melton pour robes, larg. 1m 30, valeur 2 fr. à. 1 25 —	Satin merveilleux id. valeur 7 fr. à. 4 —	Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.
Cachemire belge larg. 1m 40 et 1m 20, valeur 2 fr. 50 à. 1 75 —	Satin couleur depuis 3 fr. le mètre.	Un lot de services de tables damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écrue, valeur 30 fr. à 17 fr.
Cachemire d'Écosse nuance nouvelle 1m 20 à. 2 75 —	Grand choix de tissus pour deuil, depuis 1 fr. le mètre.	Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr. à 29 fr.
Satin soleil et Radhamès, larg. 1m 20 valeur 5 fr. 25 à. 3 75 —	Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, Alpaga, Mohair, brillante.	Affaire extraordinaire en toile fil de ménage écrue et blanchie en toute largeur vendues à 30 pour cent au dessous des cours.
Cachemire de soie noir, larg. 0m 60, valeur 7 fr. à. 4 00 —	Mouchoir fil blanc et couleurs, depuis 4 fr. 50 la douzaine.	Un lot de mouchoirs fil blanc de 5 fr. la douzaine.
id. id. id. larg. 0m 62, valeur 9 fr. à. 5 90 —	Grand choix de draperies, nouveautés pour hommes.	
Satin soie noir, larg. 0m 57, valeur 5 fr. à. 3 25 —	Grand choix de peignoirs en Percale pompadour à 3 fr. 95.	
	Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1 f à 10 f le m.	

SPÉCIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confection, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.